



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION / CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2019-342 AFIN DE PERMETTRE LES ÉCOLES SPORTIVES EN ZONE MXT-5

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les écoles sportives en zone Mxt-5,

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 16 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2021-406 modifiant le règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les écoles sportives en zone Mxt-5.

2. Assemblée publique et consultation écrite

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à cette adoption, une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur le projet. Cette assemblée publique de consultation aura lieu le **7 décembre 2021, à 19 h**, au centre communautaire situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger, à Sainte-Martine.

De plus, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 16 juillet 2021, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent faire parvenir leurs commentaires du 25 novembre 2021 au 7 décembre 2021 à 16h30 à la Municipalité comme suit :

Madame Joanie Ouellet
Directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles
3, rue des Copains
Sainte-Martine QC J0S 1V0
Courriel : joanie.ouellet@sainte-martine.ca

3. Objet du règlement

Le premier projet de règlement numéro 2021-406 a pour objet de permettre l'usage CB-1 o) « École artistique, culturelle ou de sports (loisir) » en zone Mxt-5.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. Zone visée

La zone visée par ce premier projet de règlement est illustrée ci-dessous. Le plan de zonage complet peut être consulté sur le site internet de la municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_PU.pdf

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à joanie.ouellet@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 29 novembre 2021,

Joanie Ouellet
Directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles
Secrétaire-trésorière adjointe

